

Image not found or type unknown



Recouvrement crédit voiture de 1984

Par **pompilio**, le **08/05/2008 à 20:39**

une société de recouvrement me harcèle depuis 8 jours au téléphone pour un crédit que mon époux avait contracté en son nom pour sa soeur auprès d'une banque en 1984 pour l'achat d'un véhicule. La société me réclame 4300 euros et des poussières demain (1400 euros de crédit le reste ce sont les intérêts) en me certifiant que ma belle soeur a reçu plusieurs courriers auxquels elle n'a pas donné suite (le crédit était au nom de mon mari mais les courriers ont été envoyés chez ma belle soeur). ne pouvaient-ils pas employer d'autres moyens que le courrier traditionnel pour réclamer ces 1400 euros au lieu de se réveiller au bout de 24 ans? ils me disent que je dois payer car le crédit étant au nom de mon époux je n'ai pas le choix au risque d'avoir des soucis. que dois-je faire? merci votre réponse

Par **jeetendra**, le **09/05/2008 à 10:57**

bonjour, une dette de 1984 pour un crédit à la consommation on est en 2008 la prescription est de 2 ans il y a longtemps que la dette est éteinte ou si vous voulez n'existe plus, cordialement